

Mail reçu le 29/11/2021 à 16h44

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous écris, faisant suite à ma venue le 8 novembre 2021, résident de Cestas, en me joignant aux nombreuses voix d'opposition au projet Domaine de Lartigue. Les nombreux arguments portés par les voix contestataires à ce projet me semblent bien fondés :

- destruction de corridors écologiques et réduction de la biodiversité
- artificialisation des sols et les retombées négatives associées, dont les îlots de chaleur
- sur-hausse de trafic de véhicules : prévue pour une zone quasiment sans service à proximité à pied, le parc automobile grandira de façon conséquente
- Augmentation significative du bruit issu de l'autoroute A63, dont la forêt assure une protection naturelle
- Non prise en compte des infrastructures nécessaires pour accueillir cette nouvelle population (20% environ d'augmentation de la population de Gazinet sur un seul projet)
- Augmentation de la pollution particules fines issue de l'autoroute et de l'ancienne route d'arcachon, actuellement freinée par la forêt.

Dans ce sens, il semble pertinent de rappeler certaines des ambitions et défis de la feuille de route NéoTerra de la transition environnementale, adoptée par le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine en 2019, qui contrastent fortement avec les caractéristiques et finalités du projet urbanistique du Domaine de Lartigue.

Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

"Au-delà de la vitalité territoriale imprimée par la croissance démographique, demeure la problématique de l'expansion des villes et de la consommation foncière pour l'accueil de nouveaux habitants.

Autant de bâtiments à intégrer dans un urbanisme confronté aux enjeux environnementaux du siècle (efficacité énergétique, risques naturels et climatique) et à la nécessité de sobriété foncière qui garantit la préservation des terres agricoles, forestières et naturelles pour la biodiversité et la séquestration de carbone."

- Défi 1 : **Développer un urbanisme sobre et ouvert sur la nature**
- Alors que l'ensemble des indicateurs scientifiques sont au rouge et font le constat d'une érosion alarmante et constante, il est urgent de protéger la biodiversité dans les choix publics de construction et d'aménagement, éviter les atteintes à la biodiversité, à défaut les réduire et, en dernier recours, compenser les impacts résiduels, et de végétaliser les espaces urbains.

Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

La Nouvelle-Aquitaine présente une grande diversité d'écosystèmes terrestres (massifs forestiers, milieux bocagers, dunes, moyenne et haute montagne...) et aquatiques (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides, marais littoraux...). Des milieux naturels qui fournissent gratuitement de nombreux

services à la société (nourriture, matériaux, eau potable, régulation, épuration, pollinisation, services culturels...) et qui sont des facteurs clés tant du maintien et développement du vivant que du développement socio-économique et de l'attractivité de nos territoires.

Néanmoins, les pressions humaines croissantes influent sur la disponibilité de ces richesses naturelles et affaiblissent la capacité de ces milieux à fournir les services attendus, comme le pointe le rapport Ecobiose.

- **Défi 1 : Stopper la disparition alarmante de la biodiversité.**
- Beaucoup d'espèces sont menacées d'extinction et certains milieux, comme les zones humides, disparaissent à vue d'oeil.
- **Défi 3 : Mieux intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement**
- Les changements d'occupation du sol et la fragmentation des habitats constituent la première cause de perte de biodiversité. Alors que plus de la moitié de l'humanité vit désormais dans une ville, la prise de conscience des risques écologiques liés à l'expansion de l'urbanisation s'accélère depuis plusieurs années.

Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles

La Nouvelle-Aquitaine tire une part importante de son attractivité de son caractère naturel préservé, d'une agriculture diversifiée et de la richesse de ses paysages et de ses milieux naturels. La taille de la région, 84 100 km² de superficie, donne l'illusion que le foncier est une ressource sans limite. Or, le foncier est une ressource finie. Et chaque nouveau projet d'artificialisation se fait au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers et de leur richesse biologique et écologique.

L'artificialisation est un acte très majoritairement irréversible, tant il est difficile et onéreux de rendre à la nature ou à l'agriculture un espace urbanisé.

- **Défi 1 : Lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain**
- Entre 2006 et 2015, 40 500 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières ont été artificialisées en Nouvelle-Aquitaine pour des fonctions résidentielles, industrielles, commerciales, d'infrastructures ou d'équipements.
- **Défi 2 : Placer le développement régional sous le signe de la sobriété foncière**
- La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite intervenir, avec volontarisme, pour ne pas développer une artificialisation trop dense au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers. La stratégie foncière propose de placer le développement régional sous le signe de la sobriété foncière. Il s'agira ainsi de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce à la promotion d'un urbanisme moins consommateur d'espace et garant d'une qualité paysagère respectant les terroirs de ce grand territoire. La Région a fixé le cap de réduire de 50 % la consommation globale d'espace, objectif inscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET, de la Région.

Préoccupé, je vous soumetts mon avis décidément négatif quant au projet de défrichement, qui me semble aller clairement à contresens des politiques publiques portant sur les transitions de nos territoires.

Vous priant de croire en l'expression de mes sincères salutations,

Rodolphe Tachon